Commune de Plomeur
Extrait du registre des délibérations
Séance du conseil municipal du 9 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 029-212901714-20251209-D1_5CM2025129-DE

Le **mardi 9 décembre 2025, à 19h00**, le conseil municipal de la Commune de Plomeur, légalement convoqué le 2 décembre 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ronan CRÉDOU, Maire.

Nombre de membres :

- En exercice : 27
- Présents ou représentés : 23 présents et 2 procurations

Présents : Ronan CRÉDOU, Maire,
Gaëlle BERROU, Nelly STÉPHAN, Marcel GARREC, Stéphane DAOULAS, Adjoints,
Philippe LE BRIGAND, Bernard LE BRETON, Françoise FAILLER, Alain TOULEMONT, Patrice HÉLIAS, Catherine TIRILLY, Gilles GUEURET, Natacha GUÉNOLÉ, Fabienne COSQUER, Linda LAPPART, Marjorie LE PAPE, Laëtitia HÉNAFF, Guillaume LE ROUX, Vincent FLOCH, Raoul GLOAGUEN, Valérie LE BELLEC, Marie-Thérèse GOUZIEN, Guillaume AUTRET, Conseillers Municipaux,
Ont donné pouvoir : Martine RENIER (procuration à Françoise FAILLER), Ludovic STEPHANT (procuration à : Gilles GUEURET),
Absentes : Angélique TERRÉ, Mélina KERNINON,
Secrétaire de séance : Guillaume AUTRET a été élu secrétaire de séance,
Secrétaire auxiliaire : Colette LAUTRÉDOU, directrice générale des services.

N° acte : 2025 – D 1.5 (1/2) – CM du 9.12.2025	Classification : 7.10 – Divers
OBJET : Tarifs publics 2026	

Rapporteure : Nelly STEPHAN, adjointe au Maire.
Nelly STÉPHAN, adjointe au maire, propose à l'assemblée, suite à l'avis de la commission municipale de finances réunie le 26 novembre 2025, la mise à jour des tarifs publics tel qu'il suit :

INTITULÉ	Tarifs 2026
LOCATION DE MATERIEL (la journée)	
Pour les associations de la commune :	
Grilles d'exposition, *réservées aux associations exposant sur la commune*	1,60 €
Podium roulant	30,00 €
Tables pliantes + 2 bancs	Gratuit
Friteuse	Gratuit
Barnum blanc 8 m x 5 m	15,00 €
Barnum blanc 3 m x 3 m	15,00 €
Plateaux-repas *-en cas de perte ou de vol, le remplacement des plateaux sera facturé sur la base de 4,00 € l'unité*	0,40 €
Pour les particuliers de la commune :	
Grilles d'exposition, *réservées aux associations exposant sur la commune*	2,10 €
Tables pliantes + 2 bancs	2,00 €
Barnum blanc 8 m x 5 m	80,00 €
Barnum blanc 3 m x 3 m	60,00 €
Plateaux-repas *-en cas de perte ou de vol, le remplacement des plateaux sera facturé sur la base de 4,00 € l'unité*	0,50 €
Pour les associations et les particuliers extérieurs à la commune :	
Grilles d'exposition, *réservées aux associations exposant sur la commune*	2,10 €
Tables pliantes + 2 bancs	4,00 €
Barnum blanc 8 m x 5 m	160,00 €
Barnum blanc 3 m x 3 m	100,00 €
Friteuse	53,00 €
Plateaux-repas *-en cas de perte ou de vol, le remplacement des plateaux sera facturé sur la base de 4,00 € l'unité*	0,50 €

.../...

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 029-212901714-20251209-D1_5CM2025129-DE

N° acte : 2025 – D 1.5 (2/2) – CM du 9.12.2025	Classification : 7.10 – Divers
OBJET : Tarifs publics 2026	

LOCATION DE SALLES	
Maison Pour Tous / Salle polyvalente / Hall Espace-jeunesse-loisirs	100,00 € / jour
Réservée par les associations extérieures et les professionnels	75,00 € / ½ jour
Maison Pour Tous pour réception - *Réservée aux particuliers de Plomeur* *Location week-end : samedi 10h au lundi 10h*	200,00 €
Maison Pour Tous / Salle polyvalente / Hall Espace-jeunesse-loisirs *Association extérieure exerçant une activité à l'année*	150,00 € / an
Sal Léa LAURENT - Association de Plomeur exerçant une activité à l'année	200,00 € / an
Sal Léa LAURENT - Association extérieure à Plomeur exerçant une activité à l'année	350,00 € / an
Sal Léa LAURENT-manifestation à but lucratif *–association de Plomeur : tarif / manifestation (maximum 2 jours)*	250,00 €
Sal Léa LAURENT - manifestation à but lucratif *– association extérieure : tarif / manifestation (maximum 2 jours)*	450,00 €
Prêt de salle aux associations de Plomeur *(sauf Sal Léa Laurent)*	Gratuit
Mise à disposition d'une salle de cérémonie funéraire / prestation	150,00 €
DROITS DE PLACE	
Marché hebdomadaire	32,00 € / an
Autres, le m²/jour	0,70 €
Installation des terrasses sur le domaine public	10 € / m²
Installation de chaises et tables sans structure	15 € / an
Installation "food truck" sur l'espace public - frais annexes	50 € / trimestre
CIMETIERE	
Concession : 15 ans	150,00 €
Concession : 30 ans	300,00 €
Concession : 50 ans	550,00 €
Case au columbarium d'une durée de 15 ans	815,00 €
Caveau cinéraire d'une durée de 15 ans	285,00 €
TRAVAUX DIVERS	
Pose de buse, le mètre linéaire (main d'œuvre et fournitures)	100,00 €
Main-d'œuvre agent technique / heure	30,00 €
Engin mécanique 1 heure en +	50,00 €
DIVERS	
Photocopie - l'unité (TTC)	0,18 €
Photocopie couleur - l'unité (TTC)	0,40 €
Timbres personnalisés "La Torche"	Tarif d'affranchissement en vigueur

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité (25 voix pour),

- **Valide** les tarifs publics tels que présentés à compter du 1er janvier 2026 ;
- **Prévoit** les inscriptions budgétaires.

Plomeur, le 9 décembre 2025
Pour extrait certifié conforme,

Ronan CRÉDOU, Maire de Plomeur

Délais et voies de recours
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 Rennes ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr), dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours au contentieux.